

ACTUAILES.fr

103

Bimensuel d'actualités des 10-15 ans

18 septembre 2019

abonnement gratuit sur
actuailes.fr

Bonne rentrée !



p. 2



Qu'est-ce que le droit de grève ?

La forêt se porte bien



p. 6

Trouble jeu

p. 11



p. 18



« En Angleterre »
Berthe Morisot



Manifestation contre la réforme des retraites, octobre 2010

Qu'est-ce que le droit de grève ?

Les Parisiens ont fait face au droit de grève vendredi 13 septembre lorsqu'il s'est avéré presque impossible de prendre le bus ou le métro. Mais, elle fait aussi partie du quotidien des autres Français : taxis, professeurs, hospitaliers, auto-écoles, bus, trains... Qui un jour n'a pas subi les conséquences d'une grève ? Et qui n'a jamais eu envie de se « mettre en grève » ?

La grève fait partie du quotidien des Français : dès qu'une catégorie professionnelle n'est pas contente, que ce soit du niveau des salaires, d'un projet de loi, d'un nouveau concurrent... elle se met en « grève ».

Cette habitude est même ancrée dans nos mentalités ! En effet, **la France est le pays d'Europe où on fait grève le plus souvent !** Mais peut-on faire grève sans condition, sans prévenir et sans limite ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord préciser que le « droit de grève » est un **droit fondamental pour les Français**. Au même titre que la liberté d'expression ou l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

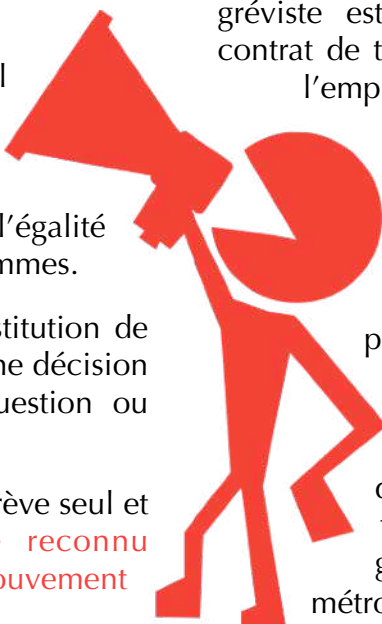
Ce droit est inscrit dans notre Constitution de 1958 si bien qu'aucun texte ni aucune décision de justice ne peut remettre en question ou supprimer ce droit.

Cela étant dit, on ne peut pas faire grève seul et sans motif. En effet, **pour être reconnu « gréviste », il faut que le mouvement respecte trois conditions :**

- ▶ la grève doit être suivie par plus d'une personne au sein de l'entreprise ou au niveau national ;
- ▶ il faut arrêter le travail de façon totale ;
- ▶ il faut faire valoir des revendications professionnelles telles qu'une augmentation de salaire, une amélioration des conditions de travail, un changement de direction, un refus de voter une nouvelle loi, etc.

Si ces trois conditions sont réunies, alors le gréviste est protégé. Cela signifie que son contrat de travail est suspendu : autrement dit l'employeur ne peut pas le licencier. En revanche, le salaire n'est plus versé pendant les jours de grèves.

Il y a ensuite **quelques spécificités en fonction des métiers**. Ainsi policiers, CRS, militaires, personnels de l'administration pénitentiaire (des prisons) et magistrats n'ont pas le droit de se mettre en grève. Par ailleurs, les travailleurs du Service public (c'est-à-dire qui travaillent pour un service d'intérêt général comme les conducteurs de métro, de train, de bus, les postiers, etc.)





doivent déposer un préavis de grève. Cela veut dire qu'ils doivent prévenir leur hiérarchie au moins cinq jours avant de se mettre en grève. Ces cinq jours doivent permettre aux parties de négocier et d'éviter un arrêt du travail qui porterait préjudice en premier lieu aux Français... qui ont besoin de ces services publics au quotidien.

C'est ce qu'il s'est passé lors de la grève du 13 septembre. Mais, dans ce cas, comme bien souvent d'ailleurs, les cinq jours de préavis n'ont pas permis de trouver une solution et d'éviter que les métros et les bus ne s'arrêtent ! Cette fois-ci, fort heureusement pour les Parisiens, la grève n'a duré qu'une journée. Mais parfois, elle peut durer des jours, voire des mois ! On se rappelle tous de la grève de la SCNF qui a duré plus de trois mois en 2018. Et vos parents se rappellent sans doute également d'une grève des transports en 1995 qui a obligé les Parisiens à se rendre à pied ou en voiture à leur travail pendant de nombreuses semaines. En résumé, vous l'aurez compris, les Français ont appris à vivre avec les grèves.

Autour de vous, vous verrez que s'opposent souvent deux clans : ceux qui sont toujours prêts à se mettre en grève et descendre dans la rue au nom de la défense de leurs droits et ceux qui râlent après les grévistes, subissent les désagréments liés aux grèves et estiment qu'ils n'ont ni le temps, ni l'envie de mettre en danger leur activité professionnelle...

Comme souvent, il est difficile de dire qui a raison et qui a tort : retenons simplement que certains combats nécessitent de faire grève et de manifester quand d'autres sont simplement des tentatives pour s'opposer de façon systématiquement à tout changement... ☹



Nous avons besoin de vous !

Actuailes ne vit que grâce à la générosité des parents (ou grands-parents, parrains, marraines...) de ses lecteurs. Notre journal grandit doucement au rythme de son lectorat. Cette année, deux projets principaux :

- la location d'un logiciel performant de mise en page pour faciliter le travail de notre équipe de production (montant 550 €/an),
 - le prix des lecteurs 2019 en collaboration avec **123loisirs** qui récompensera l'ouvrage jeunesse préféré des lecteurs d'**Actuailes** (montant de 1000 €).
- Je participe à la location annuelle du logiciel de mise en page grâce à un don de ____ €.
- Je participe au prix des lecteurs 2019 grâce à un don de ____ €.
- J'aide **Actuailes** grâce à un don de ____ €.

Nom :

Adresse électronique :@.....

Chèques à l'ordre de « Les amis d'Actuailes » à envoyer à l'adresse suivante :

Les amis d'Actuailes, 3, rue Jean-Jaurès 78560 Port-Marly.

NB : L'administration fiscale n'ayant pas (encore) reconnu le caractère culturel du journal, nous sommes au regret de ne pouvoir vous fournir de reçu fiscal.





Retraites : une réforme épineuse

Manifestations d'avocats et d'infirmières, grève du métro parisien, protestations des syndicats... Mais quelle est cette réforme qui provoque tant de mécontentement et d'inquiétudes ? Il s'agit de la réforme des retraites, voulue par le gouvernement.

Le système français s'est progressivement mis en place au cours de l'histoire de notre pays. Réservée aux marins, militaires et certains fonctionnaires sous Louis XIV, la retraite est ensuite étendue à l'ensemble des fonctionnaires en 1848, puis à tous les Français en 1945. Les pensions des retraités d'aujourd'hui sont financées par les Français qui travaillent. C'est donc un **mécanisme de solidarité**. C'est ce que l'on appelle le système par répartition.

Mais les retraites en France sont très disparates en fonction des métiers et **il existe quarante-deux systèmes de retraite différents**. Par exemple, un chauffeur de bus parisien part généralement en retraite à 55 ans contre 63 ans pour un salarié d'une entreprise privée. Ce chauffeur touchera une pension mensuelle comprise entre 3 000 et 4 000 euros, soit deux fois plus que la moyenne des fonctionnaires et trois fois plus que la moyenne du secteur privé. Enfin, il existe un manque de financement pour les retraites à venir.

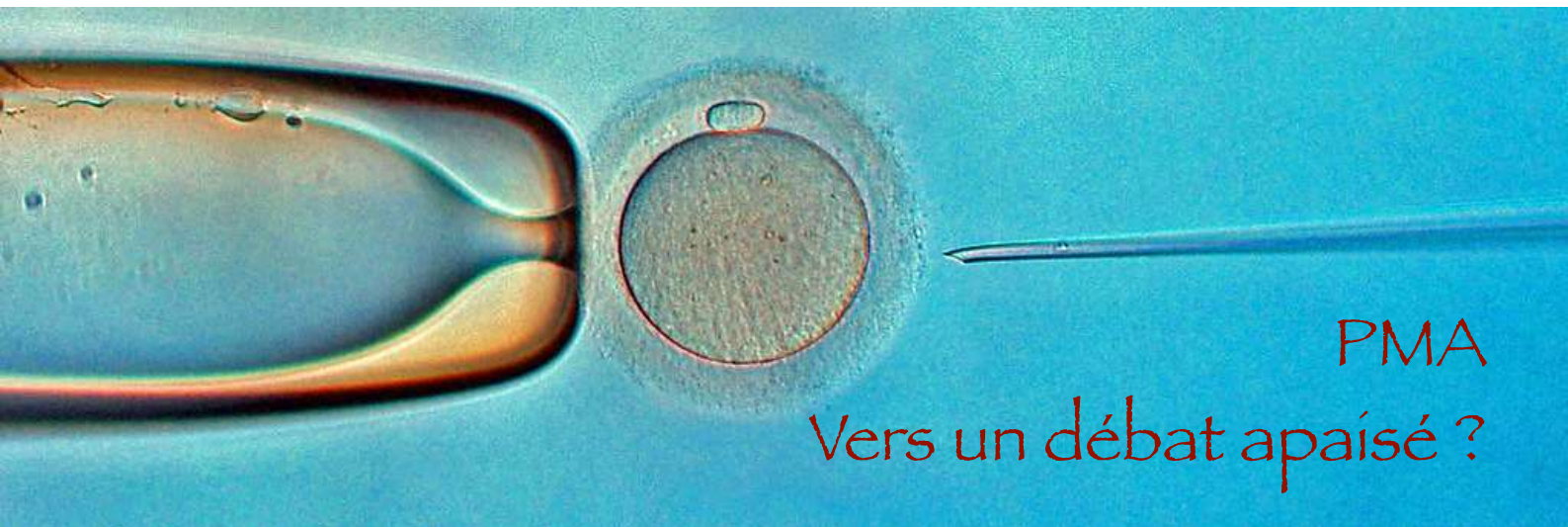
Quelles sont les propositions de la réforme ?

La réforme veut rendre le système plus juste, plus simple et viable financièrement. L'objectif est d'arriver au résultat suivant : qu'il s'agisse d'un fonctionnaire, d'un salarié ou d'un indépendant, s'ils gagnent la même somme d'argent pendant quarante ans, l'un et l'autre auront la même

retraite. Pas encore votée, la loi prévoit de maintenir l'âge officiel de départ possible à 62 ans et de l'ajuster à tous. En effet, beaucoup de fonctionnaires partent en retraite vers 56 ans (policiers, SNCF, EDF), ce qui coûte très cher à l'État. L'autre idée est d'inciter les gens à travailler le plus longtemps possible pour toucher une meilleure retraite. Ce système entrerait en vigueur en 2025 de manière très progressive.

De nombreux fonctionnaires sont très inquiets pour leurs retraites, car ils bénéficient jusqu'à présent de nombreux avantages. Par exemple, le calcul de leur retraite est réalisé sur les six derniers mois de salaires, souvent les plus hauts d'une carrière, contre les vingt-cinq meilleures années pour les salariés du privé. Dans le privé, des professions libérales comme les avocats ont leur propre système et vont cotiser deux fois plus pour obtenir moins de pension.

De cette réforme nous ne connaissons aujourd'hui que les grandes lignes. **Des aménagements sont probables avant que la loi ne soit votée** (a priori avant l'été 2020). Mais il y a une question totalement absente du débat et pourtant fondamentale : le système peut-il continuer à fonctionner dans un pays ayant aussi peu d'enfants ? Les aides aux familles ne seraient-elles pas une piste à explorer sérieusement par le gouvernement ? Aujourd'hui, le gouvernement ne semble pas orienter sa politique dans ce sens. ☹



PMA Vers un débat apaisé ?

Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules rentre dans une phase de débat à l'Assemblée nationale (députés) avant son adoption sous forme de loi.

Une promesse de campagne

La PMA est un ensemble de techniques médicales permettant la procréation en dehors du processus naturel. Elle est actuellement réservée aux couples composés d'un homme et d'une femme, mariés et en âge d'avoir des enfants, dont un problème de santé (infertilité ou maladies) empêche la grossesse. Durant sa campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait promis de l'ouvrir aux couples de femmes et aux femmes seules. Pour y répondre, la PMA doit désormais être votée au sein d'une loi qui commencera à être débattue le 24 septembre. À l'inverse du débat sur le « mariage pour tous » qui avait été vif, le gouvernement souhaite un débat apaisé. Mais qu'en sera-t-il vraiment ?

Les arguments des deux camps

Les promoteurs de la PMA, ultra-majoritaires au Parlement, ont pour volonté de réparer ce qu'ils considèrent comme une injustice. En effet, les couples de femmes et les femmes célibataires ne pouvant naturellement avoir des enfants, la loi devrait leur permettre de bénéficier des avancées médicales jusqu'ici réservées aux autres couples. Ils considèrent que leur désir d'enfants n'a aucune raison d'être entravé.

Ceux qui s'opposent à la PMA font valoir les graves dangers que porte cette loi. Tout d'abord, ils soulignent que le « droit à l'enfant » ne peut être supérieur « au droit de l'enfant », à savoir d'avoir un père et une mère.

Il s'agit tout simplement de fabriquer dès leur naissance des orphelins de père, avec des conséquences psychologiques potentiellement très importantes.

Les opposants font également valoir que l'on détourne l'objectif de la médecine qui est de soigner et non de répondre à un désir. De plus, à l'heure où de nombreux médicaments sont peu ou mal remboursés, les opposants à la PMA refusent sa prise en charge par la Sécurité sociale. Enfin, de nombreuses voix soulignent que la PMA ouvre la voie à la GPA pour les couples d'hommes, à savoir le fait de faire porter un bébé par une femme qui l'abandonne à la naissance au couple qui l'a payée.

Les enjeux politiques

Les enjeux éthiques sont très forts, mais vont-ils pour autant devenir un enjeu politique ? En effet, il ne fait quasiment aucun doute que la loi sera votée à une large majorité. Les seules interrogations qui demeurent sont le contour exact de cette loi et l'ampleur de la mobilisation des Français contre la PMA. En effet, même si une forte majorité des Français semblent y être favorables, les opposants sont nombreux et motivés. Ils organisent une manifestation à Paris le 6 octobre afin de peser sur le débat. À l'heure où le mouvement des Gilets jaunes tente de repartir et où la colère monte contre la réforme des retraites, de fortes manifestations contre la PMA pourraient gêner le gouvernement. Première réponse le 6 octobre dans les rues de Paris. ☉



La forêt se porte bien

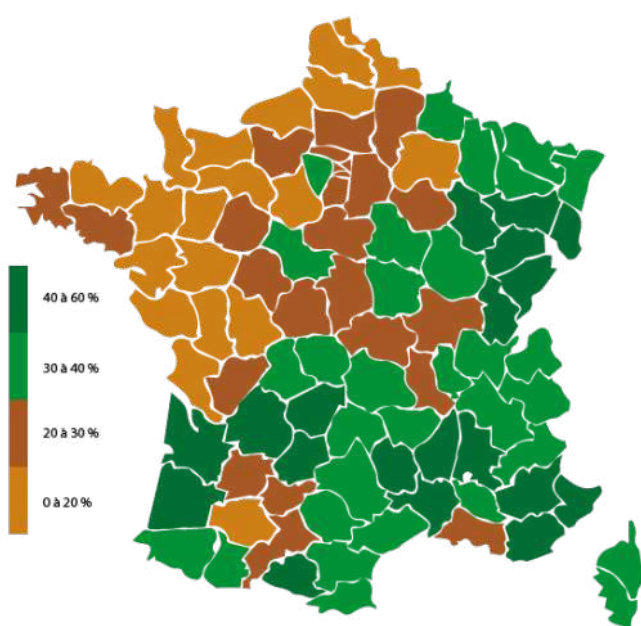
Alors que l'actualité de l'été a été marquée par les incendies d'Amazonie, un fait est presque passé inaperçu : en France, la forêt progresse et a même retrouvé la superficie qu'elle avait au Moyen Âge !



La forêt française

Notre pays est marqué par les paysages de forêt. Elle couvre, en effet, 30 % du territoire et même plus de 70 % dans des départements comme le Var ou les Landes, le record allant à la Guyane et ses 99 % de forêt tropicale ! En Europe, seulement deux pays sont plus boisés, la Suède et la Finlande.

La France compte cent trente-huit essences d'arbres différentes en métropole et plus de dix mille en Guyane. En plus de sa beauté, la forêt joue un rôle important en absorbant du gaz carbonique, en abritant de nombreux animaux et en évitant des glissements de terrain. Enfin, plus de quatre cents mille Français vivent du bois, générant 60 milliards de chiffre d'affaires.



Le taux de boisement par département

© franceboisforet.fr

Une forêt qui progresse

La forêt a perdu du terrain à partir du X^e siècle et atteint son plus bas niveau à la Révolution. Mais une nouvelle impulsion voit le jour sous Napoléon III. Un bel exemple de reforestation : la forêt des Landes dont les pins vont assécher des marais. Le mouvement s'est ensuite poursuivi et, depuis 1985, la forêt a encore gagné 20 %. Environ 70 millions d'arbres sont plantés chaque année dans notre pays, dans des forêts qui ont retrouvé la même superficie qu'au Moyen Âge.

Une menace plane toutefois sur nos belles forêts : des coléoptères creusent des galeries sous l'écorce des épicéas, empêchant la sève de circuler. Les ravages sont impressionnants dans des régions comme celle des Vosges.



Joyeux anniversaire, SOS
SOS Chrétiens d'Orient
 Chrétiens d'Orient



L'association, dont la devise est « Aidez-nous ici à les aider là-bas », vient de fêter ses six ans. Forte de milliers de généreux donateurs en France, elle a pu envoyer mille huit cents volontaires en Syrie, en Irak ou en Égypte, afin d'y aider des chrétiens d'Orient qui ont parfois tout perdu à cause des persécutions des djihadistes. Les projets sont à la fois éducatifs, médicaux ou immobiliers, et ils témoignent tous du lien qui unit les chrétiens occidentaux à leurs frères d'Orient. Un grand bravo !

Bonne nouvelle
Un trésor découvert

Jusqu'à présent tenue secrète, la découverte d'un trésor en 2014 dans la Creuse vient d'être révélée. Un ancien ouvrier a découvert plus de quatorze mille pièces du XII^e siècle qui avaient été enterrées.



Comme le stipule la loi, le fruit du trésor doit être partagé entre celui qui l'a découvert et le propriétaire du terrain.

Des bateaux volant sur la Seine ?

Jusqu'au 20 septembre, les Parisiens ont la chance de voir les navettes volantes de « SeaBubble » qui effectuent une série de tests.



Équipés d'ailerons en fibre de verre placés sous la coque et propulsés par des moteurs électriques, ces bateaux peuvent « voler » au-dessus de l'eau à 30 km/h. L'objectif est de vérifier si la présence de ces bateaux « volants » est possible avec le trafic fluvial de la Seine. Ces bateaux-taxis pourraient être disponibles au printemps 2020.

→ LES CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE



10 000

euros : prix moyen du mètre carré d'un appartement à Paris, en hausse de 60 % sur 10 ans.

12,4

millions : c'est le nombre d'élèves qui ont fait leur rentrée et suivront les cours dispensés par **871 000** enseignants dans **61 900** écoles.



Le taux de réussite du brevet en juin 2019 a été de

86,5 %

Bravo à tous les collégiens pour ces résultats !

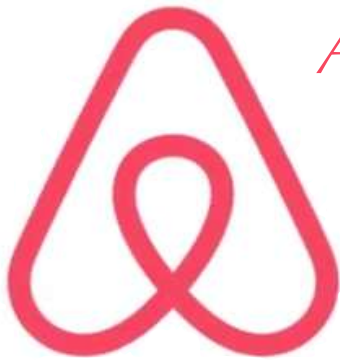


En raison des fortes chaleurs de juin et du décalage des dates,

11 000

élèves étaient attendus ce lundi 16 septembre pour passer le brevet à la session de septembre.





Airbnb ou « l'uberisation » de l'hôtellerie.

Avec 8,5 millions de touristes français qui ont réservé leurs logements estivaux *via* la fameuse plateforme de réservation, la profession hôtelière est sérieusement concurrencée.

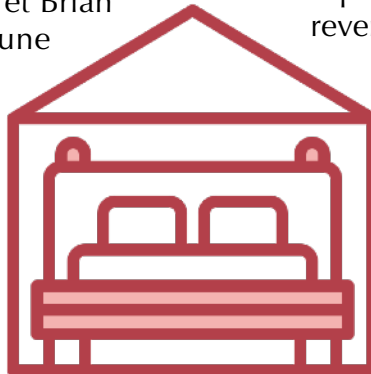
La digitalisation de l'économie continue de modifier en profondeur tous les secteurs d'activité. Et celui de l'hôtellerie ne fait pas exception. La montée en puissance d'*Airbnb*, plateforme communautaire payante de location et de réservation de logement, est la parfaite illustration de ce phénomène d'« uberisation¹ » de l'économie.

Airbnb est une *success story* américaine. Tout commence en 2007 lorsque deux jeunes *designers* californiens, Joe Gebbia et Brian Chesky, ont l'idée de louer une chambre de leur appartement à San Francisco, constatant que toutes les chambres d'hôtel de la ville avaient été louées à l'occasion de la tenue d'un congrès de *design*. Ils commercialisent cette idée en créant un site qui propose la location à court terme de parties d'appartement, petit-déjeuner compris, à des personnes ne pouvant pas réserver de chambre pour cause de saturation du marché hôtelier : *AirBed and Breakfast* (traduction de « matelas gonflable et petit-déjeuner » en anglais) est né !

Ce concept original séduit les Américains et s'exporte à l'international en 2011 avec la création de bureaux à Paris, Londres, Copenhague, Moscou, Barcelone et Sao Paulo. Douze ans après sa création, l'entreprise américaine emploie 12 000 personnes à travers le monde, produit un chiffre d'affaires

de près de 3 milliards d'euros et est présente dans 191 pays et 34 000 villes !

La recette de ce succès ? Tout d'abord, le prix, souvent 30 à 50 % moins cher que celui d'une chambre d'hôtel. Ensuite l'étendue de l'offre et la disponibilité. Le lien social également, qui permet une mise en relation avec le propriétaire, mais surtout une source de revenus parfois non négligeable pour ces personnes qui mettent leur logement à disposition. L'entreprise *Airbnb*, quant à elle, tire ses revenus des frais de réservation engagés pour toute transaction.



Mais la forte croissance d'*Airbnb* fait un tort considérable à la profession hôtelière, en captant le marché. Citons l'exemple de Paris qui dispose de près de 80 000 chambres d'hôtel alors que *Airbnb* propose 60 000 annonces sur sa plateforme, avec des prix plus compétitifs. Le

secteur hôtelier est donc contraint de se remettre en question en améliorant son offre avec davantage de prestations et de qualité.

Le succès fulgurant d'*Airbnb* s'explique également par une législation différente selon les pays et peu contraignante, ce type de concurrence étant, à ses débuts, inédit. Pour autant, la résistance du secteur hôtelier et de certaines communes s'organise et contribue à mettre en place une législation plus contraignante, notamment en termes de fiscalité et de revenus pour le propriétaire. ☉

1. « Phénomène récent dans l'économie, consistant en l'utilisation de services permettant aux professionnels et aux particuliers de se mettre en contact direct, de manière quasi instantanée, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies » (*Wikipedia*). Les moyens technologiques qui permettent cette *uberisation* sont la généralisation du haut débit, des *smartphones* et de la géolocalisation.



C'est la rentrée en Europe

C'est sans doute LE sujet d'actualité pour les 50 millions d'écoliers d'Europe : la rentrée !
Tour d'Europe des écoles !

Les Italiens ont fait leur rentrée plus tard que nous : ils sont rentrés le 17 septembre cette année, mais ils n'ont de vacances ni en novembre, ni en février. Leur journée est soit courte – jusqu'à 13h – soit longue avec deux heures de cours après le déjeuner. C'est le plus souvent l'oral qui est privilégié en classe.

Le 5 août, jour de leur rentrée, les Allemands sont à 7h30 à l'école. Un lever tôt pour terminer vers 13h30. Leur système scolaire permet ainsi de consacrer une grande partie de leur après-midi à plusieurs activités extra-scolaires soit sportives soit artistiques. Ils travaillent beaucoup sur des projets en groupe et en autonomie pour gagner en confiance en eux.

Moins d'heures de cours mais plus de jours d'école et moins de vacances qu'en France pour les Belges qui ont repris le chemin de l'école le 31 août. Ils ne seront pas plus de vingt-deux par classe et se rendront à l'école quatre jours dans la semaine. Chez eux, tout le matériel scolaire est fourni par l'école.

Les Britanniques sont rentrés en classe le 4 septembre après n'avoir eu qu'un petit mois

de vacances. La rentrée est bien différente de celle que tu vis en France : c'est dans un uniforme impeccable et propre à chaque école (depuis le XVI^e siècle) que les élèves d'outre-Manche font leur rentrée. Ils saluent le directeur en lui tendant la main et en ôtant leur casquette par respect et politesse.

Un peu plus loin de nous

En Russie, le jour de la rentrée est très traditionnel. Chaque 1^{er} septembre, les enfants vont à l'école pour le « jour de la Connaissance », à l'occasion duquel chacun apporte un bouquet de fleur à son enseignante. Une

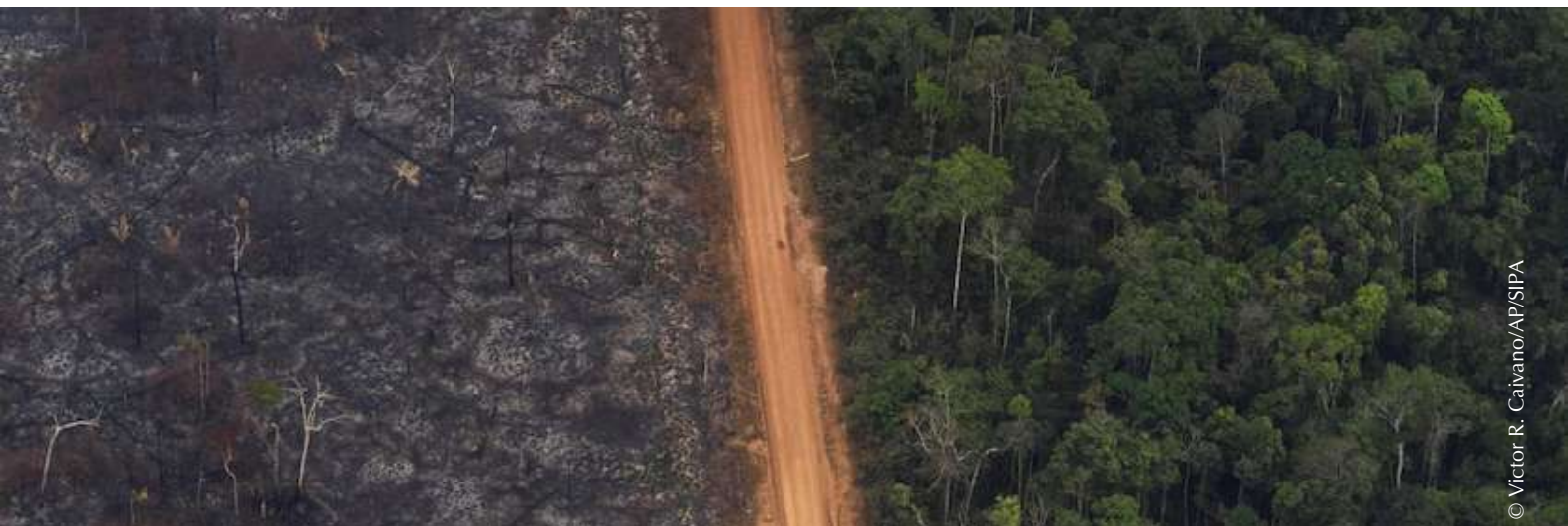


grande cérémonie réunit ensuite tous les enfants au son de l'hymne national. Les élèves promettent en chœur d'avoir de bonnes notes et, au son de la cloche, la rentrée officielle commence enfin.

Mais n'oublions pas tous les écoliers de l'hémisphère Sud : ils sont en vacances d'été pendant notre hiver ! Et font leur rentrée scolaire en février !

Bonne rentrée à tous les lecteurs d'Actuailes en France et dans le monde et bon courage pour cette nouvelle année scolaire ! ☺





© Victor R. Caivano/AP/SIPA

Incendies en Amazonie

L'été a été marqué par les images de gigantesques incendies de forêt en Amazonie. En saison sèche, ces feux sont habituels, mais ils ont connu une forte augmentation, cette année, et ont surtout été très médiatisés, provoquant une grave crise diplomatique avec le Brésil.

Une forêt immense

La forêt amazonienne est une forêt tropicale qui compte près de 400 milliards d'arbres. Elle s'étend sur neuf pays d'Amérique du Sud, à commencer par le Brésil (60 %), mais aussi la Colombie (10 %), le Pérou (13 %) et même la France avec la Guyane. Elle abrite de nombreuses espèces animales et végétales. Malheureusement, la forêt est en partie menacée par la déforestation due à l'homme. Elle a ainsi perdu 18 % de son territoire depuis les années 1970. Pour la préserver, il existe des réserves qui protègent son écosystème et sa population, comme le parc amazonien de Guyane en France. Même si l'Amazonie n'est pas le poumon de la terre (ce sont les océans), elle en est le climatiseur, car chaque arbre est un climatiseur naturel.

L'origine des feux

Phénomène habituel en juillet et août, les feux ont été plus importants cette année qu'en 2018, en particulier au Brésil. Leur nombre est impressionnant, 80 000 en huit mois. Mais il faut toutefois replacer ce chiffre avec d'autres années, comme 2017 ou 2004 qui comptèrent

plus de 200 000 feux. La plupart de ces feux sont d'origine humaine. En effet, comme en Afrique, des agriculteurs déclenchent des incendies afin de défricher et de pouvoir, par la suite, exploiter la terre. Ces nouveaux champs servent essentiellement à fournir de l'alimentation animale.

Un motif de tension entre la France et le Brésil

Le nouveau président brésilien Jair Bolsonaro a décidé de relancer l'exploitation forestière de l'Amazonie. Cette dernière s'était ralentie ces dernières années, car les progrès de l'agriculture rendaient inutiles la conquête de nouvelles terres. Mais l'économie brésilienne va mal et le président brésilien voit dans l'Amazonie une source de croissance. Le président français, très opposé pour des raisons politiques au président brésilien, a profité de ces incendies pour lancer une violente attaque contre son homologue brésilien, le qualifiant de menteur. La réponse du président brésilien a été très virulente et nos deux pays s'enfoncent désormais dans une crise lourde de conséquences. 🇫🇷



Trouble jeu



Rive israélienne de la mer Morte

La France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume Uni ont fait part, ce 12 septembre, de leur grande préoccupation après les annonces de Benjamin Netanayhu, Premier ministre d'Israël.

Déroulé des événements et actions

Benjamin Netanayhu a annoncé vouloir rattacher à Israël des zones de la Cisjordanie, notamment la vallée du Jourdain et la côte nord de la mer Morte (voir carte ci-dessus). Ce qui représente environ 30 % de la Cisjordanie occupée.

Ce dimanche 15 septembre, le gouvernement israélien a accepté de « transformer la colonie sauvage de Mevot Yericho, dans la vallée du Jourdain, en une colonie officielle » ! Mevot Yericho est un avant poste militaire hérité de la guerre des Six Jours de 1967. Des familles s'y sont regroupées, des terres ont été cultivées progressivement, des maisons s'y sont construites de manière « sauvage » à la fin des années 1990.

Une vive inquiétude de la scène internationale

« Ces annonces, si elles étaient mises en œuvre, constitueraient une violation grave du droit international. » Tout en « réaffirmant plus loin le droit d'Israël à la sécurité et condamnant fermement les récentes attaques contre Israël en provenance de Gaza », les puissances européennes appellent à s'abstenir « de toute mesure contraire au droit international et qui mettrait en danger la viabilité de la solution des deux États, sur la base des lignes de 1967 et rendrait une paix juste et durable plus difficile à atteindre. »



Une colonisation qui s'étend

La France, les 5 et 6 août, avait déjà condamné la décision prise par les autorités israéliennes de permettre la construction de deux mille trois cent quarante logements pour les colons juifs en Cisjordanie. La résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations unies avait pourtant clairement mis en garde contre toute volonté de colonisation.

Parallèlement, tandis que des démolitions d'habitations palestiniennes – acte également illégal aux yeux du droit international – se poursuivent de manière importante en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, sept cent quinze permis de construire ont été annoncés pour des habitations palestiniennes dans une zone éloignée.

Et des tensions qui s'exacerbent logiquement

Face à ces pratiques, attaques et ripostes se succèdent. Des raids aériens de représailles font écho aux tirs de roquettes depuis la bande de Gaza ; des heurts aux frontières et attentats à la bombe resurgissent, fragilisant l'accord de trêve négocié par l'ONU et l'Égypte, en vue d'alléger le blocus qui étouffe la population de Gaza. Tensions et colère se répandent.

Pourquoi ces annonces ? Quels sont les ressorts de cette politique ?



Des calculs électoralistes

Ces annonces sont faites à deux jours des élections législatives (le 17 septembre 2019) cruciales pour l'avenir politique de Benjamin Netanyahu.

Initialement prévues en novembre 2023, ces élections ont lieu de manière anticipée après l'échec de la formation d'un gouvernement de coalition lors des élections de juin dernier.

Or, l'homme fort du *Likoud* (nom du parti politique de Benjamin Netanyahu), au pouvoir depuis treize ans, est actuellement très affaibli. Sur la scène politique nationale, car plusieurs démêlés judiciaires ont réduit sa marge de manœuvre. Ainsi, aujourd'hui, face à son principal rival politique, l'ex-chef de l'armée Benny Gantz, il doit se montrer plus déterminé et audacieux que jamais dans un contexte où ses principaux appuis américains s'étiolent.

Alors que ses appuis américains chancellent quelque peu ...

Souvenez-vous, nous nous étions quittés (*Actuailes* n° 102) sur un rendez-vous international programmé à Manama, capitale de Bahreïn, les 25 et 26 juin 2019, intitulé « De la paix à la prospérité ».

Cette séquence était destinée à lever des fonds colossaux pour transformer les territoires palestiniens. En réalité, cette première phase, quoique impressionnante par les promesses financières réalisées (50 milliards de dollars !), n'a convaincu personne en raison des insuffisances politiques qui la caractérisaient. Le scepticisme – largement renforcé par la démission le 6 septembre de l'émissaire Jason Greenblatt, conseiller spécial de Donald Trump, chargé d'établir un plan de paix pour un règlement du conflit israélo-palestinien – est tel qu'aucune date n'a encore été annoncée concernant le dévoilement du plan américain dans son ensemble.



Benjamin Netanyahu

Les difficultés de cette initiative et cette nouvelle défection traduisent l'affaiblissement des alliés objectifs du Premier ministre Netanyahu. S'y ajoute avec fracas le « limogeage » du sulfureux conseiller à la sécurité nationale du président Trump, John Bolton, ami et partisan de longue date.

Un pari outrancier qui pourrait s'avérer gagnant ?

En opposition aux démarches de paix, la politique du gouvernement israélien actuel est donc guidée par des calculs électoralistes. L'objectif est-il de passer en force pour rendre caduque une solution à deux États avec Jérusalem comme capitale pour chacun d'eux ? Ainsi, pourrait-il faire plaisir à une partie de l'électorat israélien et se maintenir au pouvoir ?

C'est là que géopolitique et manœuvre politique se rejoignent opportunément. Pour employer une image, s'il était sur un vélo, on dirait qu'il accélère pour ne pas tomber...

Benjamin Netanyahu pousse-t-il son avantage trop loin ? Intéressez-vous aux résultats¹ de ces élections : elles vous donneront la tonalité des mois qui viennent en Terre sainte... ☺

Pour mieux comprendre les origines historiques du conflit israélo-palestinien, retrouvez l'article « Israël et Palestine » dans *Actuailes* n° 57.

1. À l'heure où nous bouclons notre journal, les résultats de cette élection ne sont pas encore connus.



J'ai oublié...

C'est peut-être ce que certains lecteurs d'*Actuailes* se disent en cherchant désespérément la réponse à une question de leur nouveau professeur. On se souvient pourtant très bien l'avoir appris l'année dernière, on pourrait même se souvenir de la situation dans laquelle nous étions en l'apprenant... Mais on dirait qu'à l'occasion des vacances nos mémoires se sont vidées de leur contenu !

Comment expliquer cela ?

Notre cerveau a deux modes d'enregistrement bien distincts : une mémoire à court terme et une mémoire à long terme.

La mémoire à court terme nous permet, presque sans effort de mémorisation, de nous rappeler des événements récents. Elle ne fonctionne que pendant une durée très courte. C'est elle qui vous permet, par exemple, de vous rappeler du titre d'un article de votre journal favori pendant que vous le lisez. Sa capacité est aussi limitée : vous rappelez-vous des titres de tous les articles que vous avez lus avant celui-ci ? Un élément remplace souvent le précédent dans cette mémoire.

La mémoire à long terme permet de stocker énormément de choses et pour une durée bien plus importante. Les éléments gardés ne sont pas que les dates de naissance des rois de France ou des formules mathématiques. C'est aussi elle qui stocke nos souvenirs ou nos habitudes et savoir-faire, comme notre habileté à peindre ou la recette magique d'un coup droit lifté au tennis. Le processus d'intégration de nos souvenirs est particulier et dépend de

l'émotion ressentie ou de la qualité de notre sommeil. En revanche, l'enregistrement de connaissances ou de gestes habituels demande plus d'énergie et passe en général par la répétition et le rapprochement de l'information nouvelle avec une information déjà enregistrée. D'où les heures nécessaires à l'apprentissage de l'histoire de France, mais d'où aussi le fait que quelqu'un qui joue très bien du piano pourra plus facilement travailler un autre instrument, même très différent, comme le violoncelle !

Et l'oubli dans tout ça ? Il peut être dû à un mauvais enregistrement : pas assez de répétition, par exemple, fait qu'on n'enregistre pas complètement un élément. Ne pas utiliser l'information, par ailleurs, peut faire qu'elle est remplacée par une autre, plus utile. Enfin, on oublie parfois car on ne sait pas où chercher l'information : si elle n'a pas été liée à d'autres éléments bien connus, il est possible que notre cerveau n'arrive pas à la retrouver.

Alors pas de panique en ce début d'année scolaire ! Si les souvenirs de vacances éclipsent quelques formules mathématiques : reprenez tranquillement vos cours de l'année dernière pour bien les graver dans votre mémoire ! ☺



Vers 1510,
Léonard de Vinci a dessiné
le fœtus humain.

Le délicat problème de la PMA

Le père Augustin-Marie nous fait part de ses réflexions.

L'œuvre de chair

Pour faire un embryon, il faut que l'homme verse dans le ventre de la femme une semence (le sperme) et que cette semence rencontre l'ovule. Cette rencontre réalise une fécondation, qui donne une cellule appelée zygote. Cette cellule en se développant donne l'embryon. Cet œuf minuscule, qui possède déjà tout son patrimoine génétique propre et unique, va grandir au chaud pendant neuf mois dans le sein maternel. Tous, nous avons été zygote puis embryon.

Tout part d'un amour entre un homme et une femme. Cet amour qu'ils ont dans la tête et dans le cœur, ils le traduisent en se donnant corporellement l'un à l'autre dans une étreinte. En s'unissant l'un à l'autre, ils transmettent la vie. Ils coopèrent magnifiquement à l'œuvre de Dieu créateur (d'où le mot « procréation »). Leur amour a un fruit, ce fruit a une valeur infinie, c'est une personne humaine. C'est toi, c'est moi. C'est beau, n'est-ce pas ?

La technique s'en mêle

Ces jours-ci, on discute partout PMA. Qu'est-ce que c'est ? « Procréation médicalement assistée », c'est-à-dire qu'on imite le processus naturel décrit plus haut, mais en introduisant la technique médicale. La fécondation n'a plus lieu dans l'utérus de la maman, mais dans une éprouvette... Le but est de permettre à ceux qui sont empêchés d'avoir un enfant, d'en avoir un

quand même. Si c'est le père qui ne peut donner sa semence, on la demande à un autre homme. Mais alors qui est le papa ? Est-ce celui qui vit avec la maman ou bien celui qui a donné le sperme ? La PMA brouille les origines. C'est une des raisons pour lesquelles ce progrès technique pose beaucoup de problèmes éthiques.

Désir contre dignité

Aujourd'hui, la question qu'on veut résoudre est celle-ci : comment puis-je avoir un enfant, alors que j'en suis empêché(e) par la nature ? Le désir des parents est premier et on élabore des techniques (la PMA) pour répondre à ce désir. En fait, la vraie question à se poser est : qui souhaiterait venir au monde par PMA ? Cela signifie : être conçu dans une éprouvette, non dans le sein maternel ; être choisi sur des critères génétiques au gré du désir des parents ; être le fruit d'une sélection parmi plusieurs autres embryons « frères » et « sœurs » ; dans bien des cas, ne pas connaître son père biologique (celui qui donne la semence).

Mais cela, c'est dans le meilleur des cas, quand l'embryon vient au monde. Car, à l'heure où tu lis ces lignes, il y a des milliers et des milliers d'embryons congelés dans des frigos, qui attendent qu'un désir leur donne le droit de vivre et de se développer. Quant à ceux qui ne seront pas sélectionnés, ils seront détruits. Cette technique de reproduction, qui détruit et sélectionne, est-elle conforme à la dignité d'une personne humaine ? ☺



Saint Vincent Ferrer Au cœur de la guerre de Cent Ans

Cela fait six cents ans cette année que saint Vincent Ferrer est mort.

Pour fêter cet anniversaire, une exposition est organisée à Chémeré-le-Roi, en Mayenne.

Bien calculé : 600 ans, cela signifie qu'il est mort en 1419. Ça remonte... Mais le XV^e siècle, ce n'est pas si vieux, sombre et inconnu. C'est l'époque de la guerre de Cent Ans, de Bertrand du Guesclin, de Jeanne d'Arc, de Charles VII ! Tout cela on connaît, mais là, à Chémeré, j'ai pu voir cette guerre d'une autre manière : à travers l'action de ce moine dominicain, originaire d'Espagne, qui a prêché aux différents belligérants et a tenté d'instaurer la paix entre eux.

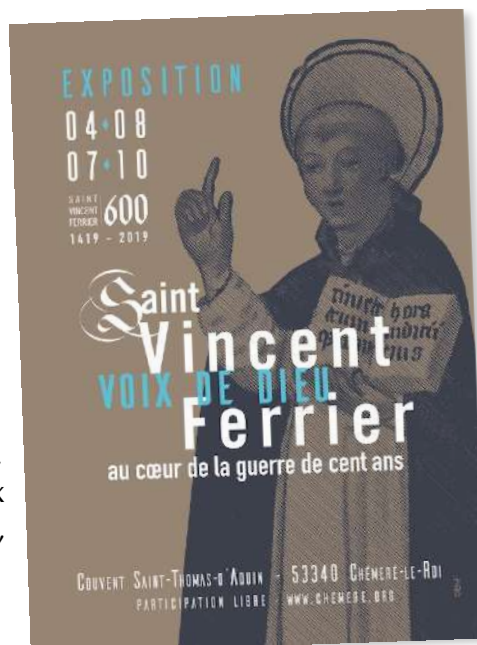
J'ai appris qu'il y avait, au même moment, un autre conflit, dans lequel il a également été engagé : le grand schisme d'Occident. Pendant quarante ans, il y a eu plusieurs papes, à cause de querelles dans l'Église. Tu te rends compte ? Un à Avignon, un à Rome, et même ensuite un à Pise !

Saint Vincent Ferrer était d'abord du côté du pape d'Avignon, Benoît XIII, qui l'avait ordonné prêtre alors qu'il était cardinal d'Aragon, en 1378 – et la même année commençait ce schisme. Mais, ensuite, il se range aux côtés du pape de Rome et prêche pour la réunification de l'Église. Et d'ailleurs, si j'ai bien retenu, saint Vincent Ferrer meurt deux ans après la résolution du schisme, en 1419. Il meurt de fatigue.

Ce n'est pas étonnant quand on voit qu'il a traversé toute la France (tu te rends compte qu'il est né en Espagne, qu'il a fait ses études là-bas, mais qu'il est mort à Vannes ! Oui, oui, juste à côté d'ici !), qu'il a fait des sermons partout, qu'il a écrit plusieurs livres, qu'il a aidé l'Aragon dans ses querelles de succession, qu'il a converti, protégé et défendu beaucoup de juifs et de musulmans !

Dans cette exposition, il n'y a pas que des vieux tableaux et des statues ! Il y a des documents écrits par des ducs, des princes, et même des papes ; des vêtements et des objets liturgiques, une côte de maille et aussi son chapeau. Oui, oui, le chapeau de saint Vincent Ferrer ! Il est réputé guérir les maux de tête, mais il a fait beaucoup d'autres miracles, tout comme son propriétaire. Tellement d'ailleurs que Vincent a été canonisé en 1455, à peine quarante ans après sa mort.

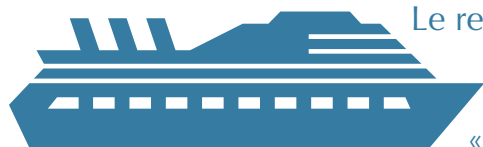
Tu veux voir ça ? Alors, va vite à Chémeré !



Jusqu'au 7 octobre 2019
Entrée libre,
visite guidée sur demande.
Renseignements :
chemere.org



Sur un fleuve tranquille



Le regard pétillant de joie, Frédéric, batelier, navigue aussi bien avec les mots que sur son bateau. Je vous propose de monter à bord et de le suivre pour mieux connaître la vie de ces « marins d'eau douce » comme aime dire Frédéric avec humour.

Pouvez-vous nous présenter votre métier ?

Je suis commandant de paquebots de croisière fluviale. Autrement dit, marin d'eau douce ! Je gère et conduis un bateau de 135 m de long et 12 m de large, pouvant transporter cent quatre-vingts passagers qui viennent faire des croisières d'une semaine en moyenne. Ce type d'unité ne peut naviguer que sur les principales rivières ou fleuves ; pour la France : le Rhône, la Seine et la Gironde, mais on en trouve partout dans le monde : le Rhin, la Volga, le Nil, etc.

Quelles sont les qualités nécessaires pour l'exercer ?

Il faut d'abord être observateur pour apprendre ce métier. Un bateau réagit à de nombreux éléments invisibles – vent, courants... – et il faut apprendre à les repérer très vite car quelques secondes suffisent à ces mastodontes pour créer de gros dégâts.

Il faut être patient. Les amateurs de vitesse feraient mieux d'aller voir ailleurs. Il faut plutôt aimer regarder de magnifiques paysages défiler au fil de l'eau.



Il faut être humble, car, confronté en permanence aux éléments naturels, il faut toujours garder en tête que la nature est *in fine* toujours la plus forte. Il faut donc savoir la respecter et ne pas s'imposer à elle.

Et puis, bien sûr, il est primordial d'avoir de bonnes aptitudes de gestion humaine car cinquante-deux membres d'équipage sont sous la responsabilité, directe ou non, du commandant. Sans oublier les relations avec les passagers. Il vaut mieux éviter les vocations d'ermite !

Qu'aimez-vous le plus dans votre métier ?

J'ai exercé dans le transport fluvial de marchandises et de passagers. Dans les deux cas, j'aime contempler les berges de nos cours d'eau depuis un point de vue auquel on n'est pas habitué. J'aime énormément la sensation de se confronter en permanence aux éléments, en gardant bien en tête que ce sont eux qui gagneront à la fin, si on commet une imprudence.

Quels sont les moyens (études, expérience, tempérament) dont il faut disposer pour faire votre métier ?

Il y a l'éternel Centre de formation de navigation intérieure, qui formait les fils de bateliers du temps où ce métier se transmettait de père en fils. C'était avant que nos gros bateaux de croisière existent.

Il existe maintenant un bac professionnel (en Alsace ou dans la Drôme) qui dispense en trois ans une formation de matelot et permet de passer certaines qualifications requises plus tard pour exercer le métier.

Ensuite, il faut, dans tous les cas, justifier, grâce à un livret de service, d'un certain nombre de jours et d'années d'expérience pour pouvoir se présenter aux différents permis de conduire (appelés certificats de capacité).



Il existe par ailleurs un organisme géré par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) qui permet des reconversions dans le domaine ou des formations bac + 2 permettant d'obtenir les attestations de capacités professionnelles requises pour ouvrir une entreprise dans le secteur fluvial.

Quels conseils donneriez-vous à un jeune motivé qui souhaite naviguer ?

Le transport de passagers est en fort développement et nous manquons de personnes qualifiées dans ce domaine. Toutefois, pour une personne réellement motivée pour apprendre à diriger un bateau de rivière, je conseille vivement de commencer par travailler quelque temps dans le transport de marchandises. En effet, la navigation y est beaucoup plus dense et soutenue et l'apprentissage technique beaucoup plus efficace. Les compétences de management peuvent, à mon sens, s'acquérir par la suite. 🚢

Pour aller plus loin

- ➡ Institut supérieur de la navigation intérieure (ISNI) : <http://www.cnam-normandie.fr/catalogue/catalogue-des-formations/certificat-professionnel-responsable-d-une-unite-de-transport-fluvial-1004550.kjsp?RH=cata-normandie>
- ➡ CFA Navigation intérieure du Tremblay : <http://www.cfa-navigation.fr/>
- ➡ Bac pro transport fluvial : <http://www.lyc-mathis-schiltigheim.ac-strasbourg.fr/spip.php?rubrique47&lang=fr>



© Musée Marmottan-Monet, Paris /
The Bridgeman Art Library

En Angleterre

(Eugène Manet à l'île de Wight)

Berthe Morisot (1841-1895)

Un homme, représenté de profil, semble concentré sur l'animation du port qui s'offre à ses yeux. Deux silhouettes féminines se détachent sur le ciel et la mer, formant un second plan, juste devant les bateaux. Elles sont de dos, ne se savent pas observées et nous n'en saurons pas plus sur elles, d'autant que le visage de la femme est caché par le bord de la fenêtre à guillotine. Cette barre a d'ailleurs de l'importance, puisqu'elle est aussi le prolongement du ruban noir du canotier. Les traits, verticaux et horizontaux, nombreux, structurent le tableau. Les trois personnages sont regroupés dans la même partie du tableau, comme en une frise.



Carte d'identité de l'œuvre

Date : peint en 1875

Taille : 38 cm x 46 cm

Technique : huile sur toile

Lieu d'exposition :

Musée Marmottan-Monet
(Paris)

Mouvement artistique :

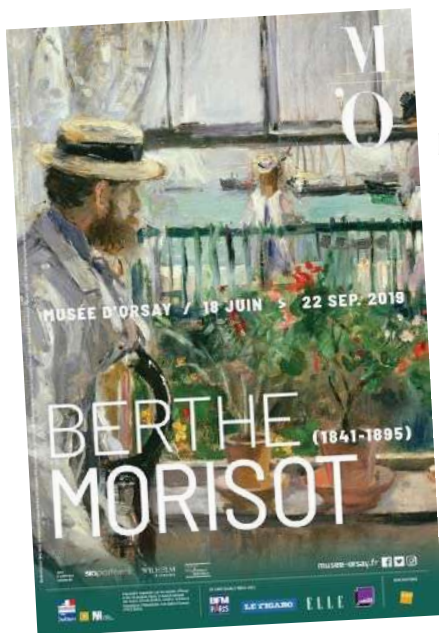
Impressionisme



Le style est très esquissé, comme en témoigne le travail sur le rideau. Ce n'est certes pas l'élément central du tableau, mais il donne un cadre à la scène, jouant sur le contraste dedans/dehors et cachant, aux yeux des passants, ce qui se passe à l'intérieur.

On devine, longeant le rideau, la cheminée d'un bateau, à vapeur certainement, qui dégage une épaisse fumée grise. Un voilier semble rentrer au port rejoindre d'autres bateaux déjà à quai.

Trois pots contiennent des plantes. En s'en approchant, on constate que les fleurs sont suggérées, taches de couleurs vives confondues avec celles du jardin. Ces couleurs vives sont regroupées au milieu du tableau, alors que le peintre utilise toute une gamme de blancs et de gris autour de cette zone centrale.



Eugène Manet, mari de Berthe et frère du peintre Édouard Manet, sert ici de modèle à sa femme, pendant leur voyage de noces, sur l'île de Wight, en Angleterre. Au XIX^e siècle, c'était plus souvent le contraire, Madame posant pour Monsieur. Mais à une époque où le monde de la peinture était très masculin, Berthe réussit à faire de la peinture sa profession, elle sera d'ailleurs la seule femme à participer à la première exposition des impressionnistes¹. ©

1. Vous pouvez retrouver une autre œuvre de Berthe Morisot, *Le Berceau*, dans le n° 25 d'Actuailes.

UN ZESTE DE SAGESSE

Natura non nisi parendo vincitur.



« On ne commande la nature qu'en lui obéissant. »

Francis Bacon (1561-1626)
Novum Organum, I, 124





L'absolution du roi Henri IV par le pape Clément VIII

*C*her François,

Dieu soit loué ! La France va renaître de ses cendres et retrouver sa place de fille aînée de l'Église. Sa Sainteté le pape Clément VIII vient de lever

l'excommunication qui frappait notre roi Henri IV pour cause d'hérésie en raison de son appartenance au protestantisme. Que de sang versé depuis le début de ces guerres de religion qui opposent catholiques et huguenots !

Depuis la sage décision de notre bon roi Henri d'abjurer la foi protestante pour embrasser la foi catholique il y a deux ans en la basilique Saint-Denis, son sacre à Chartres et son entrée à Paris où il a distribué des billets exprimant son pardon royal envers ses opposants, il s'assure progressivement le soutien de la noblesse et du reste de la population. Il ne lui suffit plus que de battre définitivement ses adversaires les plus acharnés et le royaume de France pourra peut-être de nouveau aspirer à la paix ou du moins être de nouveau uni face aux autres pays belligérants et ne plus faire qu'un avec son roi.

Je suis déjà bien âgé, mon cher ami, mais je me rappelle ces trente dernières années de guerre comme si c'était hier. Comme j'ai souffert de voir notre peuple se déchirer depuis cette année 1562 ! Massacres, complots et assassinats entre grands du royaume, révoltes, pillages : rien n'a été épargné au royaume de France qui sort exsangue de cette période. Notre espoir repose en Dieu et en Henri son lieutenant sur terre. D'un caractère bonhomme et simple, c'est un homme jovial, bon vivant et courageux : des qualités qui ne peuvent que plaire aux Français ! Je crois que ce sera un grand roi si Dieu lui prête vie.

Ton oncle Jean

L'Arrache-mots

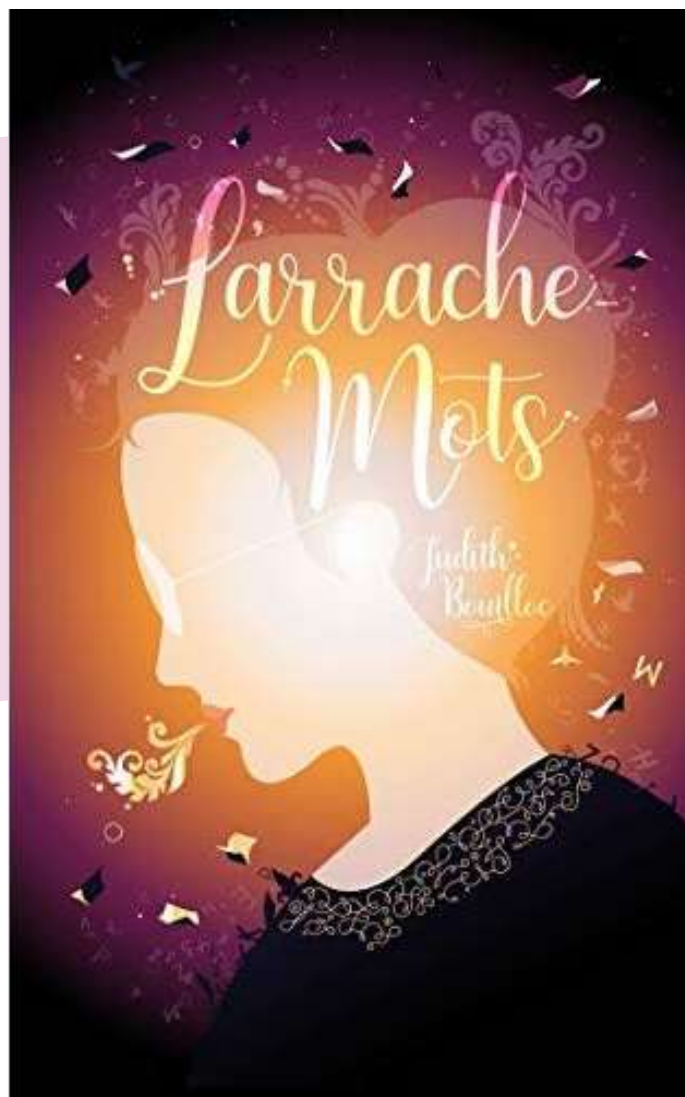
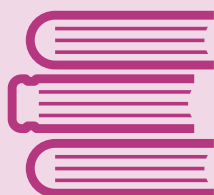
Judith Bouilloc

Hachette, 2019,

280 pages,

15,90 euros

À partir de 13 ans




Iliade Livrani possède un don de conteuse exceptionnel : son amour des livres et des histoires lui permet de faire voler les mots hors des pages pour une évocation quasi palpable des personnages et de leurs aventures.

Issue d'une famille matriarcale, exubérante à défaut d'être riche, elle accepte de suivre un ambassadeur dépêché par la famille régnante de ce royaume magique. L'offre est aussi mystérieuse qu'alléchante : devenir conteuse de la reine et accepter d'épouser l'un des rejetons royaux. Oui, mais lequel ? Virginia, sa sœur rédactrice d'une gazette assez subversive mène l'enquête pour ne pas laisser sa sœur donner sa main au hasard.

Sa grand-mère qui, au sens littéral, « crache le feu » refuse de la laisser partir sans chaperon. Elle sera donc du voyage...

Comment Iliade trouvera-t-elle sa place, elle, si discrète et passionnée, dans cette cour superficielle dont le roi est atteint d'un mal

apparemment incurable ? Qui est son prétendant, comment faire tomber les masques et dépasser les apparences ? Le pouvoir des mots et des livres s'arrête-t-il aux portes de l'ambition ?

L'édition très élégante, le style soigné, hommage à tous les chefs-d'œuvre littéraires évoqués ici ou là dans l'intrigue, ce roman plutôt féminin (quoique ?) ne pourra laisser indifférents les lecteurs aimant le romanesque et l'imaginaire. Beaucoup d'humour et de charme. Quelque chose de Jane Austen dans le déploiement progressif du sentiment amoureux. 

Retrouvez ce livre et une large sélection pour la jeunesse sur le site www.123loisirs.com.

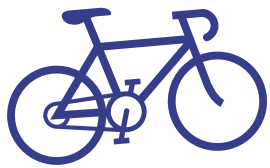
Actuailes : www.actuailes.fr

Directrice de la rédaction : Gaëlle Iordanow – **Contact :** contact@actuailes.fr

Communication et partenariat : Jean Le Blanc communication@actuailes.fr – **Réalisation :** Camille Cassan

Secrétariat de rédaction : Alix de Marcillac – **Site internet :** website-modern.fr – dons@actuailes.fr





Raoul Taburin

Les amis, voici de la poésie ! Adaptée d'une bande dessinée de Sempé, le célèbre illustrateur du *Petit Nicolas*, voici une comédie vraiment familiale et délicate pour la rentrée.

Raoul (Benoît Poelvoorde), narrateur du film, nous explique pourquoi et comment le voilà plâtré de toutes parts sur un lit d'hôpital. Alors qu'il aurait aimé devenir facteur comme son père et sillonner son village à bicyclette, il souffre d'une sorte de handicap de l'équilibre qui l'empêche à tout jamais d'apprendre à faire du vélo. De révélations maladroites, aux conséquences tragi-comiques, à des quiproquos calamiteux, le voilà devenu réparateur incontesté de cycles. Il réussit en grandissant à enfouir son terrible secret, jusqu'au jour où il se lie d'amitié avec Hervé (Édouard Baer), un photographe portraitiste, qui lui demande l'impossible : faire une « figougne » avec son « taburin » !

Le réalisateur, Pierre Godeau, nous offre ici une reconstitution impeccablement filmée de l'imaginaire de Sempé. Plus que dans les adaptations précédentes et assez réussies du *Petit Nicolas*, il reste fidèle au graphisme poétique du dessinateur. Un bout de Provence enchanteur où tous se déplacent à pied ou à bicyclette, un village idéalisé et intemporel où les personnages grandissent avec leur costume.

Si les dix premières minutes peuvent être déconcertantes, car il ne s'y passe pas grand-

chose et que le film paraît presque artificiel, il faut se laisser guider par Benoît Poelvoorde, interprète sincère de ce petit Raoul devenu grand, mais qui a gardé son cœur d'enfant. 🍀



Coupe du monde de rugby : J-2

La coupe du monde de rugby à quinze se déroulera au Japon du 20 septembre au 2 novembre. Il s'agit de la neuvième édition de cette compétition disputée tous les quatre ans depuis 1987.



**RUGBY
WORLD CUP™
JAPAN 日本 2019**

Placé dans une poule (groupe) plutôt difficile, avec l'Angleterre, l'Argentine, les États-Unis et le Tonga, le XV de France n'aura pas le droit à l'erreur s'il veut accéder aux phases finales.

Le coup d'envoi sera donné vendredi 20 septembre par la rencontre Japon-Russie, au Stadium de Tokyo (la capitale). Les Bleus joueront le lendemain au même endroit contre les *Pumas* argentins.

Le décalage horaire étant de sept heures (lorsqu'il est 20h au Japon, il est 13h en France), il



faudra se lever tôt pour suivre les *matches* du XV tricolore.

Au Japon, les Bleus porteront un nouvel emblème adopté également par toutes les équipes de France de rugby : un coq rouge comme le premier coq affiché par le XV de France en 1905. Il symbolise un retour aux valeurs du rugby tricolore.

Rendez-vous samedi 21 septembre à 9h15 pour la rencontre France-Argentine. Allez les Bleus ! ☺

C'est la rentrée !



Chers amis, rentrée scolaire rime également avec rentrée sportive. La pratique d'une activité physique régulière aide à mieux travailler à l'école et permet de se dépenser sainement. Alors, à côté des cahiers, trousse, crayons ou équerres, n'oubliez pas vos baskets ou votre maillot de bain !

**Bonne rentrée
à toutes et à tous !**

Cette année, la rentrée des classes a lieu au JAPAN 日本



Championnat du monde de basket-ball : la France en bronze

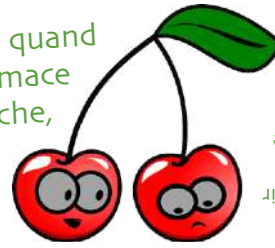
Dimanche 15 septembre, à Pékin (Chine), l'équipe de France s'est imposée face à l'Australie lors de la petite finale et monte sur la troisième marche du podium.



Quelle est la vie rêvée d'une pastèque ?

Une vie sans épin...

Quand je souris, il sourit ; quand je fait la grimace, il fait la grimace et, quand j'ouvre la bouche, il fait de même. Mais, quand je lui parle, il ne me répond pas, qui est-ce ?



C'est le miroir de la salle de bain.

On dispose d'un bidon de 3 litres et d'un bidon de 5 litres. Comment remplit-on le bidon de 5 litres pour qu'il n'en contienne que 4 ?



Réponse en bas de page !

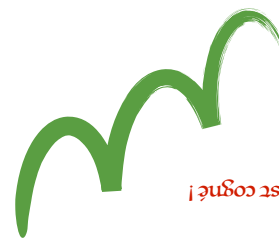
Plus le temps passe, plus il y a d'amies autour de moi. Qui suis-je ?

Une bougie sur un gâteau d'anniversaire

Pourquoi est-ce que les livres ont-ils toujours chaud ?



Parce qu'ils ont une couverture.



Un chameau qui s'est cogné !

Quel animal a trois bosses ?

Dans un restaurant, un homme demande :
 - Un autre sucre, garçon, s'il vous plaît...
 - Mais c'est le cinquième que je vous apporte ! lui répond le serveur.
 - Ce n'est pas de ma faute s'ils fondent tous !



Une petite fille monte une montagne avec son père :
 - Papa, je peux te dire quelque chose ?
 - Quand on sera en haut. Dix minutes plus tard :
 - Je peux te le dire maintenant ?
 - Tout à l'heure.

Une heure plus tard, le papa se tourne vers sa fille :
 - Voilà, on y est, que voulais-tu me dire ?
 - J'ai oublié mon sac en bas...



Pourquoi dit-on « En deux coups de cuillère à pot » ?

Cette expression signifie qu'une action est réalisée avec une extrême rapidité et sans difficulté.

Celle-ci puiserait son origine dans deux objets différents...

Au début du XX^e siècle, une cuillère à pot était une grosse louche permettant de vider rapidement les marmites lors de la distribution des repas, notamment dans l'armée.

La cuillère à pot désignait également une épée dont la garde était en fer noir en forme de coquille. Facile à manier, cette épée permettait de remporter rapidement les combats.

On remplit tout d'abord le bidon de 3 litres entièrement. On verse les 3 litres de ce bidon dans le bidon de 5 litres. Le bidon de 5 litres contient alors 3 litres. On remplit à nouveau le bidon de 3 litres. On le verse dans le bidon de 5 litres jusqu'à ce qu'il soit plein. Il reste donc 1 litre dans le bidon de 3 litres. On vide le bidon de 5 litres et on verse le litre du bidon de 3 litres dans celui de 5 litres. On remplit à nouveau le bidon de 3 litres que l'on verse dans celui de 5 litres qui contient désormais 4 litres.